

Billet n° 2

A. « Par totalitarisme, j'entends donc définir une expérience de domination politique, mise en œuvre par un mouvement révolutionnaire, organisé en un parti militairement discipliné, avec une conception intégriste de la politique, qui aspire au monopole du pouvoir et qui, après l'avoir conquis, par des voies légales ou extralégales, détruit ou transforme le régime préexistant et construit un État nouveau, fondé sur le régime de parti unique.

Cet État unique a pour objectif principal de réaliser la conquête de la société, c'est-à-dire la subordination et l'homogénéisation des gouvernés sur la base du principe du caractère intégralement politique de la vie, tant individuelle que collective, interprétée suivant les catégories, les mythes et les valeurs d'une idéologie de « retour à la vie ».

Une idéologie qui prend la forme d'une religion politique, avec pour ambition de façonner l'individu et les masses à travers une révolution anthropologique pour régénérer l'être humain et créer un homme nouveau, voué corps et âme à la réalisation de projets révolutionnaires et impérialistes du parti totalitaire dans le but de créer une civilisation nouvelle à caractère supranational. »

Emilio Gentile, *Qu'est ce que le fascisme, Histoire et interprétation*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Histoire », 2004

B. « *Les droits de l'homme* ne sont pas limités seulement par les droits d'un autre homme, mais aussi par d'autres droits. Parce qu'il y a trois entités bien distinctes :

1. L'individu

2. La collectivité nationale actuelle, c'est-à-dire la totalité des individus de la même nation qui vivent dans un État à un moment donné.

3. La nation, cette entité historique qui traverse les siècles, remontant loin dans le passé et qui se voit préfigurer un avenir infini.

Une grande erreur nouvelle de la démocratie fondée sur les droits de l'homme est celle de ne s'intéresser qu'à une seule entité, l'individu, et de ne pas en admettre d'autres. La seconde est négligée ou méconnue, la troisième est niée.

L'harmonie ne peut être rétablie que par la restauration de l'ordre naturel. L'individu doit être subordonné à l'entité supérieure, la collectivité nationale, et celle-ci doit se subordonner à la nation. *Les droits de l'homme* ne sont plus illimités, ils sont limités par les droits de la collectivité nationale, et les droits de cette dernière sont limités par les droits de la nation ».

Corneliu Zelea Codreanu, *Individ, colectivitate națională, națiune*, în vol. *Din luptele tineretului român 1919-1939*, Editura Fundației Buna Vestire, București, 1993

Consignes:

1. Identifiez les caractéristiques du totalitarisme mentionnées dans le document A.
2. Quelles caractéristiques citées par l'auteur du document A retrouve-t-on dans le document B ?
3. Montrez la spécificité de l'idéologie légionnaire par rapport à l'idéologie fasciste et nazie.
4. Quelles sont les raisons invoquées dans le document B pour critiquer l'État de droit ?
5. Quelles sont les voies par lesquelles les partis d'extrême droite ont accédé au pouvoir en Italie, en Allemagne et en Roumanie ? Précisez les dates et présentez le contexte historique.